

**DELIBERATION N° 04/2023**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le 21 Mars à 9 H ;*

*Les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués le 13 Mars 2023, se sont réunis à Sévérac-d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA ;*

*Etaient présents :*

*Mesdames Nadia MOLINIE et Monique ALIES, Messieurs Arnaud VIALA, Christian NAUDAN, Claude ASSIER, Jean Luc CALMELLY, Clément CARLES, Aurélien MAJOREL, Jean-Marie PUEL, David ARGENTIER,*

*ces membres ayant obtenu procuration.*

*Membres collègue associé présents : Brigitte BEZAMAT.*

Le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

**OBJET : Affectation du résultat 2022**

Après avoir examiné le Compte Administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 197 922.94 €,

Constatant qu'aucune opération d'investissement n'est identifiée,

↳ Le Conseil Syndical décide de ne pas affecter le résultat de fonctionnement en investissement.

Fait et délibéré à SEVERAC, le 21 Mars 2023

Le Président



Arnaud VIALA

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 37

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Pour : 20      Abstentions : 0      Contre : 0

